

**DEMAIN, MARDI 10 MAI, À PARTIR DE 18H30, TOUS MOBILISÉS
POUR LA NUIT « HÔPITAL DEBOUT ! » DANS LA COUR
D'HONNEUR DU CASH, 403 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE À
NANTERRE.**

20H00 : DJAM ORKESTAR

21h30 : scène ouverte avec le groupe de musique Adrian Chaillou quartet

Une longue bataille a abouti en juin 2013 à un compromis entre la communauté médicale, l'ensemble des personnels, les élus et les tutelles à un projet d'établissement voté par le conseil d'administration du Centre d'accueil et de soins hospitaliers (CASH) de Nanterre.

Ce projet prévoit :

- la préservation d'un secteur hospitalier avec le développement de l'ambulatoire et de la maternité
- l'amélioration des conditions d'accueil et d'insertion du pôle médico-social prenant en charge quotidiennement près d'un millier de personnes en grande précarité (personnes sans domicile fixe, désargentées et réfugiées) issues de Paris et des Hauts-de-Seine.
- la restructuration urbaine et architecturale de l'ensemble du site pour l'ouvrir sur la ville

Dans le même temps, conformément à la demande de l'Agence régionale de santé (ARS), le CASH a réduit de moitié son déficit tout en maintenant son activité habituelle, faisant peser un lourd tribut sur ses personnels par une suppression massive d'emplois.

Nous exigeons que ce projet d'établissement tourné vers les véritables besoins en santé publique des populations de Nanterre et des environs soit enfin mis en oeuvre.

A l'heure où nous écrivons ce texte, au lieu de moderniser le CASH, l'ARS décide autoritairement, sans concertation, de fermer la chirurgie conventionnelle (avec hospitalisation) et prépare la fin de la chirurgie ambulatoire (sans hospitalisation) !

Ce passage en force de l'ARS signifie le démantèlement programmé de l'ensemble de l'activité médicale : fin de l'ophtalmologie, de l'ORL, de l'urologie, de l'orthopédie, de l'odontologie, des urgences et de la maternité.

Le conseil d'administration, par les voix des médecins présidents de la commission médicale d'établissement et de la commission sociale, de la représentante des personnels, des usagers et de la CAF, de la députée des Hauts-

de-Seine, du maire de Nanterre et des élus de Paris, a unanimement mandaté son président- le Préfet de police de

Paris- pour déposer un recours contre cette décision auprès du Comité national d'organisation sanitaire et sociale (CNOSS).

L'ARS doit s'engager à la mise en oeuvre du projet voté en 2013, dont les Nanterriens et les populations environnantes ont besoin. Si ce n'était pas le cas, la part belle serait laissée aux cliniques privées auxquelles n'ont accès que ceux qui peuvent payer pour se soigner. C'est une honte!

On se retrouverait avec :

- un pôle psychiatrique
- un pôle de gériatrie aigue et de longue durée
- un pôle médico-social dont les missions de santé publique seraient remises en cause et régresserait à l'état d'infirmier pour pauvres comme au 19ème siècle !

Refusons la fermeture de notre hôpital public et de ses structures d'accueil médico-social !

Mobilisons-nous pour dénoncer la politique d'austérité imposée contre tout bon sens par l'ARS !

Ensemble revendiquons une politique de santé publique soucieuse de l'humain !